

Manuel Valls fait avancer le Nouveau Grand Paris

AP - AFP - Publié le 13/10/14 à 11h52

Manuel Valls a réuni lundi 13 octobre un comité interministériel sur le Grand Paris. Le Premier ministre a tenté de dissiper les inquiétudes en donnant une traduction concrète à ses engagements de juillet sur le logement, les transports

Le chef du gouvernement avait dévoilé sa feuille de route pour la « région capitale » le 9 juillet, annonçant pour début octobre un conseil interministériel destiné à « construire un grand projet métropolitain ».

Celui-ci a eu lieu lundi 13 octobre, en présence d'une pléiade de ministres et secrétaires d'Etat : au menu, transports, logement et aménagement, développement économique, évolutions institutionnelles. Manuel Valls y a annoncé des engagements financiers « sans précédent » de l'Etat en faveur des nouvelles lignes de métro du Grand Paris, **avec notamment la levée de 140 millions d'euros de recettes dans le budget 2015 pour la région Ile-de-France.**

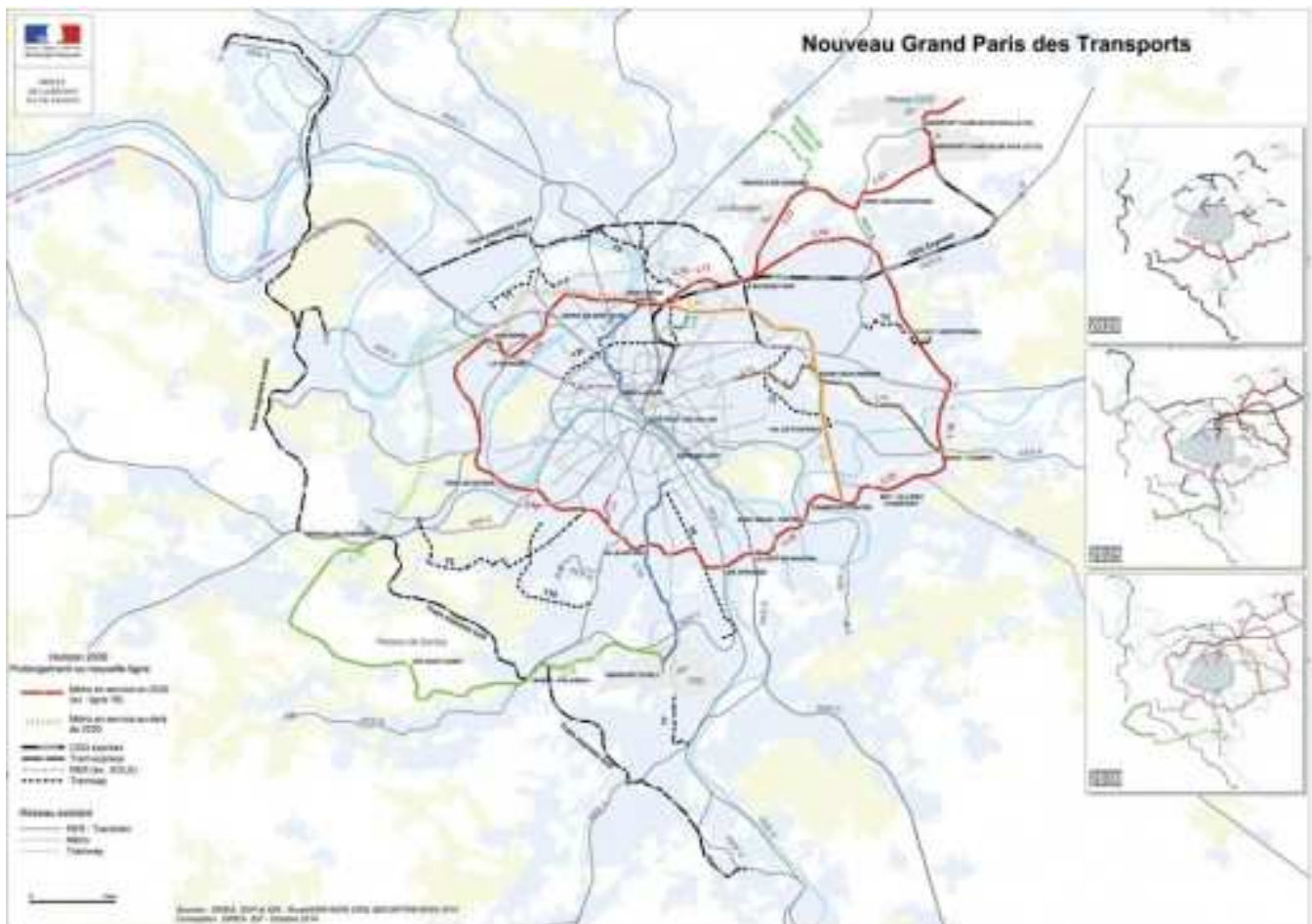
Lors d'un discours à Créteil (Val-de-Marne) sur le site d'une future station du grand métro périphérique de la banlieue parisienne, le Premier ministre a également confirmé que l'Etat verserait 1,4 milliard d'euros à cette région pour les transports dans le cadre du contrat de plan 2015-2020, ce que demandait Jean-Paul Huchon, président du conseil régional d'Ile-de-France.

« L'Etat a décidé de mobiliser des financements sans précédent. J'ai entendu, cher Jean-Paul Huchon, vos remarques, vos attentes, vos exigences même. Je vous confirme que l'Etat apportera 1,4 milliard d'euros à la mise en oeuvre du plan de mobilisation sur la période 2015-2020 », a dit Manuel Valls devant un parterre d'élus.

Par ailleurs, la Société du Grand Paris « financera les études permettant l'accélération des projets structurants », a indiqué le Premier ministre, **citant également comme projets d'urgence » l'extension vers l'ouest du RER E, de la ligne 11 du métro vers l'est et l'aménagement des correspondances avec la nouvelle ligne.²**

Transports : deux priorités

Manuel Valls avait souhaité en juillet une accélération de certains projets du Nouveau Grand Paris Express, notamment la desserte des aéroports, avec un achèvement prévu à l'horizon 2024 au lieu de 2027. Le comité interministériel du 13 octobre a donc entériné les engagements de l'Etat sur leurs financement et engagé une « accélération du calendrier » pour deux tronçons du futur supermétro en rocade, qu'il juge « prioritaires » : la ligne 14 sud jusqu'à Orly et les lignes 16 et 17 reliant Saint-Denis-Pleyel à Roissy-CDG.



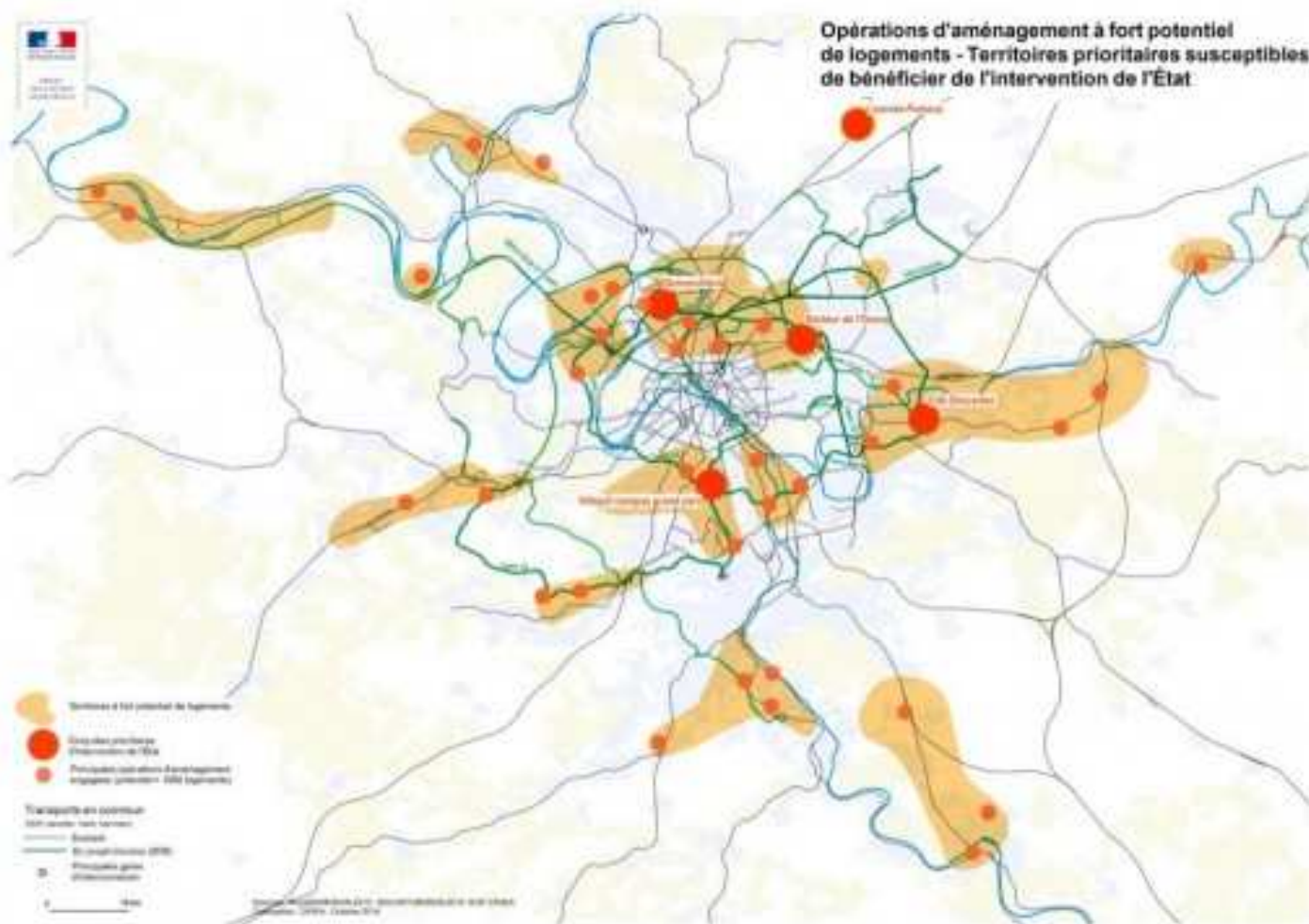
© Préfecture d'Ile-de-France - Le réseau de transports du Grand Paris

Le gouvernement s'engagera à inscrire dans la loi de finances 2015 ces nouvelles ressources, à hauteur de 140 millions d'euros. Le point sur ces 140 millions de recettes était particulièrement attendu, l'Etat ayant abandonné cet été l'idée d'une taxe de séjour régionale de séjour de 2 euros par nuitée, sous la pression du secteur hôtelier francilien.

Mais Manuel Valls n'a pas détaillé les sources de ces fonds, alors que sont évoquées des hausses de la prise en compte des surfaces de parking dans la taxe sur les locaux à usage de bureaux, de commerce et de stockage ou encore de la taxe spéciale d'équipement.

Logement des « sites identifiés »

Le Premier ministre a dévoilé une liste de « cinq sites franciliens prioritaires à fort potentiel de construction de logements » : La Cité Descartes (Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne, 5.000 logements potentiels), Villejuif Campus Grand Parc (Val-de-Marne, 4.800 logements), Gennevilliers (Hauts-de-Seine, 2.900), **le secteur de l'Ourcq (Fort d'Aubervilliers-canal de l'Ourcq, 4.000 logements potentiels)** et Louvres Puiseux (Val d'Oise, 1.800 logements).



© Préfecture d'Ile-de-France - Les territoires prioritaires retenus pour des Opérations d'aménagement à fort potentiel de logements du Grand Paris

Vingt sites au total ont déjà été identifiés, qui seront présentés d'ici un an, le plus souvent le long du tracé du métro du Grand Paris dont Le Bourget-La Courneuve (potentiel : 40.000 à 60.000 logements) ; le secteur Saclay (13.000 à 15.000) ; Le Blanc-Mesnil-Drancy-Sevran-Aulnay (12.000 à 18.000) ; Roissy-Triangle de Gonesse (10.000) ; Champigny (5.000 à 6.000)...

Pour les cinq secteurs retenus, une « Opération d'intérêt national (OIN) multisites » devrait être créée. Ce nouvel outil permettrait notamment au préfet de délivrer des permis de construire, et de se substituer ainsi aux maires qui rechignent à construire. Manuel Valls annoncera aussi une aide de l'État pour « accompagner amicalement » les maires bâtisseurs, les aider à financer les écoles et autres équipements publics induits par la construction de logements. Le but est d'atteindre l'objectif des 70.000 logements neufs par an dans le périmètre de la Métropole.

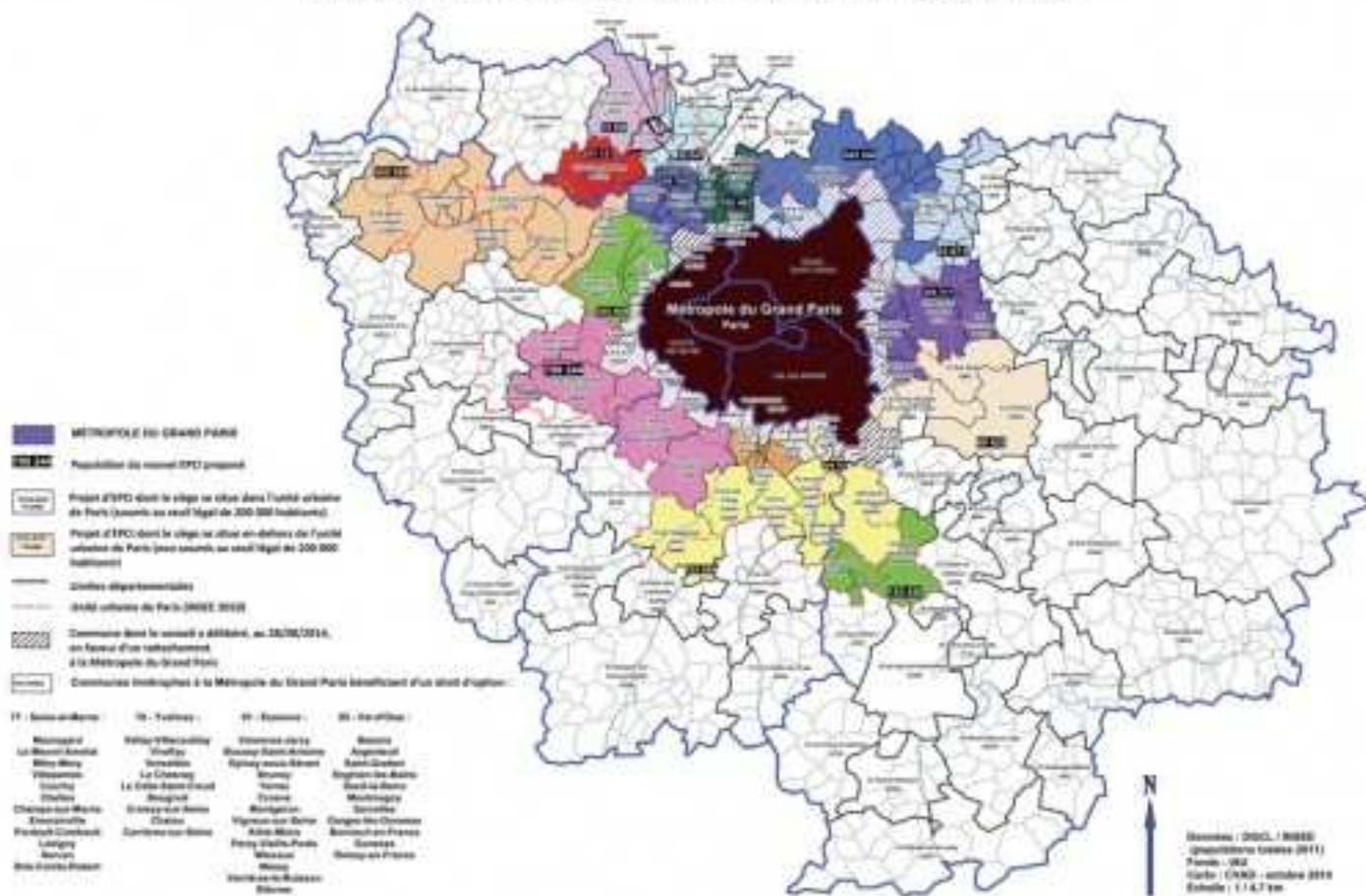
Le gouvernement a également confirmé la refonte de l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP), rebaptisée Grand Paris Aménagement. L'agence sera chargée de conduire les projets sur ces sites en lien étroit avec les établissements publics et les sociétés d'économie mixte existants, expliquait en juillet le ministère du Logement.

Une gouvernance à trouver

La métropole du Grand Paris doit voir le jour le 1er janvier 2016. La mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris (MGP) a voté mercredi 8 octobre ([notre article](#)) un texte proposant au gouvernement la réécriture de l'article 12 de

la loi Maptam de janvier 2014 (Modernisation de l'action publique et métropoles) instituant la MGP. Des élus franciliens de tous bords – Anne Hidalgo (PS), Patrick Ollier, Patrick Devedjian ou Nathalie Kosciusko-Morizet (UMP), Philippe Laurent (UDI) ou Patrick Braouezec (PG) – ont trouvé un compromis... assez éloigné des positions de Manuel Valls qui défendait une Métropole forte chapotant **des territoires de 300.000 habitants sans réels pouvoirs, comme la loi actuelle le prévoit**. Le Premier ministre qui a « pris acte » du vote des élus, a toutefois rappelé la nécessité pour ces propositions d'être approuvées par le Parlement, via un amendement à **la loi dite Lebranchu II qui doit être examinée par le Sénat « mi-décembre » puis par l'Assemblée nationale, pour une adoption définitive « en janvier ou février au plus tard »**.

Métropole du Grand Paris et
projet de Schéma régional de coopération intercommunale du 28 août 2014



© Préfecture d'Ile-de-France - Projet de schéma régional de coopération intercommunale

Selon un ministre, **les propositions des élus « ne passeront pas comme ça »** car « beaucoup de parlementaires ne sont pas satisfaits du point d'arrivée ». Le président de l'Assemblée nationale Claude Bartolone, les députés Alexis Bachelay et Christophe Caresche (tous PS), ou encore le sénateur Philippe Dallier (UMP), ont en effet exprimé des réserves par rapport à une révision de la loi qui tendrait à créer une métropole, donc une « nouvelle couche » institutionnelle, tout en la privant d'une partie importante de ses prérogatives.

Grand Paris : Valls veut augmenter certaines taxes pour financer les transports

Le Monde.fr | 13.10.2014 à 10h17 • Mis à jour le 13.10.2014 à 22h49 | Par **Béatrice Jérôme**

Manuel Valls veut en finir avec la panne des transports en Ile-de-France. Lundi 13 octobre, à l'issue d'un comité interministériel consacré au Grand Paris, le premier ministre a affiché sa volonté de supprimer tous les bâtons financiers dans les roues des chantiers de modernisation des métros et RER en Ile-de-France. Quitte à taxer davantage les particuliers et les entreprises.

En juillet, Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères chargé du tourisme, avait mis son veto à la création d'une taxe additionnelle de deux euros sur les nuitées d'hôtel en Ile-de-France. Cette manne était destinée à lester de 140 millions d'euros par an le budget de la région.

Cette somme équivaut à ce qui lui manque depuis 2013 pour ses investissements annuels dans la rénovation des transports. **En signant en juillet 2013 avec Jean-Paul Huchon, patron de la région, un accord sur un « plan de mobilisation » de 6 milliards d'euros d'ici à 2017, pour les infrastructures, Jean-Marc Ayrault avait promis à M. Huchon de doter la région d'une nouvelle recette.**

Le projet de hausse de la taxe de séjour ayant fait long feu, M. Valls a mobilisé ses services pour trouver d'autres sources de revenus « supplémentaires ».

HAUSSE DE LA TAXE SPÉCIALE D'ÉQUIPEMENT

Lundi, le premier ministre s'est contenté d'indiquer que « la Région Ile-de-France se verra affecter, dans le cadre de la loi de finances pour 2015, 140 millions d'euros de recettes nouvelles, pour la réalisation du plan de mobilisation ».

Matignon a confirmé, lundi dans la soirée, que deux scénarii de financement étaient à l'étude : **le premier consisterait à augmenter la taxe spéciale d'équipement (TSE)**. Supportée par les particuliers et les entreprises en Ile-de-France, la TSE a été instaurée en 2011 pour financer la Société du Grand Paris (SGP), maître d'ouvrage du Grand Paris Express, le futur métro en rocade autour de la capitale. Elle rapporte 117 millions d'euros. Le produit de la hausse irait dans les caisses de la région.

La seconde piste serait de taxer davantage les entreprises franciliennes qui disposent de parkings.

L'actuelle taxe sur les bureaux (TSB) est en partie assise sur les « locaux de stationnement ». Cette part serait accrue en tenant compte de l'accessibilité aux transports en commun des entreprises. « A Paris et dans les Hauts-de-Seine bien desservis par le réseau de métros et de RER, la hausse serait plus forte qu'en grande couronne », explique-t-on à Matignon. Le produit de la TSB est aujourd'hui versé à la SGP et à la région. Mais seule la région serait bénéficiaire de l'augmentation.

La modulation des hausses entre les deux taxes devrait être débattue au Parlement « après concertation entre les parlementaires, la Région et la Ville de Paris », précise le cabinet de M. Huchon, patron (PS) de la région Ile-de-France.

Si la région se félicite de cette nouvelle manne potentielle, elle ne sous-estime pas le risque politique de telles annonces à quelques mois des régionales de décembre. « Il est hors de question que les 140 millions soient **uniquement pris dans la poche des ménages** », précise le cabinet de M. Huchon.

Dans la présentation du « plan de mobilisation » pour les transports de M. Ayrault en mars 2013, la hausse de ces deux taxes était citée parmi les pistes de financement futur de la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage du Grand Paris Express.

VALLS TIRE CES CARTOUCHES FISCALES SANS ATTENDRE

Soucieux de rattraper le retard des travaux sur le réseau existant, M. Valls décide de tirer ces cartouches fiscales sans attendre. Et de les affecter à la région.

Au moment où le gouvernement impose des baisses drastiques de dotations aux collectivités, **le premier ministre entend aussi tirer le profit maximal de l'enveloppe de deux milliards d'euros que la Société du Grand Paris est tenue de consacrer d'ici à 2017 aux travaux sur le réseau existant** en plus du financement du futur métro en rocade.

Cette cagnotte de la SGP est une aubaine pour le gouvernement car elle est financée, en grande partie, par les taxes sur les entreprises et les particuliers, et non par des crédits de l'Etat. M. Valls compte s'en servir à plein pour accélérer le projet de prolongement du RER E (Eole) à l'ouest. Une enveloppe de 119 millions d'euros devrait être votée, le 24 novembre, par le conseil d'administration de la SGP pour financer la totalité des études de ces travaux jusqu'en 2015.

La SGP sera aussi mise à contribution pour les études pour l'autonomisation du RER A sur le tronçon qui traverse Paris et celles pour la modernisation du réseau du RER C surtout au niveau du « nœud » ferroviaire de Brétigny-sur-Orge (Essonne). **Elle participera aux études pour l'amélioration des fréquences sur le RER D et pour le prolongement de la ligne 11 du métro entre la mairie Lilas et Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).**

Des crédits de la SGP serviront aussi **à moderniser des gares de correspondance entre les RER, les métros et la future ligne 15 du Grand Paris Express** entre Noisy-Champs (Seine-Saint-Denis) et Pont-de-Sèvres au sud-ouest de Paris. La ligne 15 sera la première à être mise en service d'ici à 2020.

6,5 MILLIARDS D'EUROS POUR LES TRANSPORTS

M. Valls s'est aussi félicité, lundi, d'avoir réussi à **sanctuariser l'enveloppe de 1,4 milliard d'euros de l'Etat pour les transports en Ile-de-France** dans le cadre du contrat de plan Etat-région (CPER) pour 2015-2020, qui doit être signé avant la fin de l'année.

Pour l'ensemble des régions, les engagements de l'Etat s'élèveront à 6,5 milliards d'euros pour les transports, sur 12 milliards d'euros au total consacrés aux CPER. Mais la concrétisation de cet effort du budget de l'Etat reste conditionnée au vote de la loi de finances pour 2015.

L'Agence de financement des infrastructures de transports (AFIT), qui finance les crédits de l'Etat dans les CPER, va devoir disposer d'au moins un milliard d'euros par an. **Le gouvernement compte sur l'instauration d'une hausse de deux centimes d'euros sur le diesel pour engranger 800 millions d'euros dès 2015.**

Sous réserve que cette augmentation soit votée au Parlement, **il restera à trouver la solution pour combler les 350 millions d'euros manquants dans les caisses de l'AFIT** que l'écotaxe devait rapporter. Depuis que le gouvernement a renoncé à taxer les poids lourds, des discussions sont prévues « *dans les jours qui viennent* », indique-t-on à Matignon pour sortir de cette nouvelle ornière financière.

▪ **Béatrice Jérôme**

▪ Journaliste au Monde

Grand Paris des transports : Manuel Valls accélère

Dominique Malecot | Le 13/10 à 19:29, mis à jour à 21:47

Le Premier ministre a promis que l'Etat versera 1,4 milliard dans le cadre du prochain contrat de plan pour le volet transport de la Région.

Une foule compacte d'élus et de dirigeants de la Société du Grand Paris (SGP), de la RATP et de la SNCF a accueilli lundi après-midi à Créteil (Val de Marne) le Premier ministre Manuel Valls et la ministre de la Décentralisation Marylise Lebranchu. Tous deux sortaient du conseil interministériel consacré au Grand Paris qui s'est tenu à Matignon. Paris est l'une des principales métropoles au monde, locomotive de l'économie française, et il ne s'agit pas qu'elle perde son rang. Or sa croissance est bien mince, a-t-il déclaré en substance.

Pour la doper, outre le soutien de l'Etat au projet d'exposition universelle de 2025, l'appui des activités économiques sur les sept pôles de compétitivité franciliens, le Premier ministre va donc accélérer le Grand Paris des transports. **Les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly seront bien desservis par « les nouvelles lignes du Grand Paris Express dès de 2024 ainsi que le pôle de Saclay »**, a-t-il ajouté. De même, est confirmée **la mise en service en 2023 du Charles de Gaulle Express, entre Paris et Roissy**.

Quant aux difficultés à monter le prolongement du RER E (Eole) à l'ouest de Paris, la SGP qui lui apporte déjà 1 milliard d'euros, est priée maintenant de financer les études, comme pour le prolongement de la ligne 11 du métro. Le SGP va en outre ouvrir un deuxième site de maintenance des rames du métro du Grand Paris sur le site Peugeot d'Aulnay sous Bois où seront employées quelque 350 salariés. La SGP va aussi pouvoir emprunter à des taux avantageux auprès de la Caisse des Dépôts et de la Banque européenne d'investissements pour accélérer son programme. De son côté, **la région Ile de France aura bien 140 millions d'euros par an pour financer les travaux d'accompagnement du Grand Paris Express et 1,4 milliard d'euros de l'Etat pour le volet transports du futur contrat de plan Etat-Région**. Manuel Valls a bien rappelé l'impérieuse nécessité d'améliorer le réseau existant, notamment les RER C et D. La SGP, encore elle, sera aussi appelée à le rescousser pour financer les études sur le nouveau nœud ferroviaire de Brétigny.

Grand Paris : vers la suppression des conseils généraux

Manuel Valls a estimé lundi à Créteil que **la disparition des conseils généraux situés dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris s'imposait « avec évidence »**. « Prenant acte » des propositions des élus franciliens pour faire évoluer le cadre législatif de la Métropole du Grand Paris, il a tenu à rappeler « que, dans la métropole parisienne, un nouveau mouvement sera nécessaire, car la disparition des conseils généraux à l'horizon 2020 s'imposera ici sans doute plus qu'ailleurs avec évidence ». « Les Français et les habitants du Grand Paris ne comprendraient pas la création d'un échelon supplémentaire, alors que cette réforme vise la simplification », a souligné Manuel Valls. **Il a affirmé partager « la volonté (des élus) de doter les territoires du produit d'une ressource fiscale dynamique »**, précisant que « la réflexion autour de la CFE » (cotisation foncière des entreprises) devait « être éclairée par des simulations précises ». « La création de la Métropole doit permettre à terme le transfert de l'ensemble de la fiscalité économique. Même si, bien évidemment, il faudra du temps et nous prendrons ce temps nécessaire », a-t-il ajouté.

Pouvoirs spéciaux

Le gouvernement relève aussi le défi, de construire 70.000 logements par an en région parisienne. Une « OIN multisites » aura des pouvoirs spéciaux pour construire sur une vingtaine de sites à haut potentiel. Elle sera chapeautée par une nouvelle structure baptisée « Aménagement du Grand Paris », qui va se substituer à l'Agence foncière et technique de la région parisienne. **Les OIN sont un outil juridique permettant à l'Etat de se substituer aux maires pour définir la politique d'urbanisme dans une zone donnée**. Elles lui transfèrent notamment la responsabilité de délivrer les permis de construire. Enfin le Premier ministre a dit « avoir entendu » et « prendre acte » des réactions des élus au projet de Métropole. Il est décidé à prendre en compte leurs travaux, à laisser un peu de temps afin que les nouvelles structures se mettent en place sans toutefois remettre en cause l'esprit de la loi.

Grand Paris : Manuel Valls annonce des engagements «sans précédent»

lefigaro.fr Mis à jour le 13/10/2014 à 18:49 Le Figaro Publié le 13/10/2014 à 16:10

L'objectif de Manuel Valls était de dissiper les inquiétudes sur le Grand Paris en donnant une traduction concrète aux promesses faites en juillet, notamment sur la question des transports, du logement et des institutions. Lundi, le premier ministre a donc annoncé des engagements concrets de l'État envers la région Ile-de-France en faveur de ce «grand projet métropolitain», lors d'un discours à Créteil sur le site d'une future station du grand métro périphérique de la banlieue parisienne.

• Budget

Le premier ministre a promis des engagements financiers «sans précédent» de l'État en faveur des nouvelles lignes de métro du Grand Paris. La levée de **140 millions d'euros de recettes** dans le budget 2015 pour la région Ile-de-France est notamment prévue. Ce point était particulièrement attendu, l'État ayant abandonné cet été l'idée d'une taxe régionale de séjour de 2 euros par nuitée, sous la pression du secteur hôtelier francilien.

» Grand Paris: la facture sera salée pour les usagers

• Transports

Manuel Valls a également confirmé que l'État verserait **1,4 milliard d'euros à la région pour les transports**, dans le cadre du contrat de plan 2015-2020. Cette mesure était demandée par Jean-Paul Huchon, président du conseil régional d'Ile-de-France.

Par ailleurs, la Société du Grand Paris «financera les études permettant l'accélération des projets structurants», avec comme projets d'urgence l'extension vers l'ouest du RER E, de la ligne 11 du métro vers l'est et l'aménagement des correspondances avec la nouvelle ligne. Manuel Valls n'a pas détaillé les sources de ces fonds, alors que sont évoquées des hausses de la prise en compte des surfaces de parking dans la taxe sur les locaux à usage de bureaux, de commerce et de stockage ou encore de la taxe spéciale d'équipement.

» Le Grand Paris au secours du réseau du RER

• Logement

Cinq sites prioritaires pour le logement seront désignés, bénéficiant d'une implication directe de l'État pour accélérer la construction de logements en Ile-de-France. Ces cinq sites, situés à proximité immédiate de gares existantes ou futures, sont les suivants: les territoires du canal de l'Ourcq (Seine-Saint-Denis), les territoires de la cité Descartes (Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne), Villejuif-Campus grand Parc (Val-de-Marne), Gennevilliers (Hauts-de-Seine), Louvres Puiseux (Val-d'Oise). Ils représentent respectivement un potentiel de 4000, 5000, 4800, 2900 et 1800 logements. Une quinzaine d'autres sites seront annoncés d'ici la fin de l'année, a précisé le premier ministre.

Ils feront l'objet d'une **opération d'intérêt national (OIN)** d'un «genre nouveau», dite «multi-sites», a précisé Manuel Valls. Les OIN sont un outil juridique permettant à l'État de se substituer aux maires pour définir la politique d'urbanisme dans une zone donnée. Elles lui transfèrent notamment la responsabilité de délivrer les permis de construire. «On peut être dans une République décentralisée (...) et en même temps voir l'État prendre ses responsabilités», a souligné Manuel Valls.

» Logement: la «Métropole de Paris» divise les élus

• Suppression des Conseils généraux

Le premier ministre a estimé que la disparition des conseils généraux situés dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris s'imposait «avec évidence». «Prenant acte» des propositions des élus franciliens pour faire évoluer le cadre législatif de la Métropole du Grand Paris, Manuel Valls a tenu à rappeler «que, dans la métropole, un nouveau mouvement sera(it) nécessaire, car **la disparition des conseils généraux à l'horizon 2020 s'imposera** ici sans doute plus qu'ailleurs avec évidence».

» Des élus PS proposent de supprimer les départements du 92, 93 et 94

• Exposition universelle de 2025

Manuel Valls, a apporté son soutien au projet d'une candidature de la France à l'Exposition universelle 2025. Sur ce point, un «grand projet métropolitain» est susceptible, selon lui, de fédérer les énergies du Grand Paris. «Je vois dans la candidature à l'Exposition universelle 2025 une magnifique opportunité pour l'image dans le monde du Grand Paris et de la France», a déclaré le chef du gouvernement. «L'État sera au rendez-vous de cette grande ambition», a-t-il assuré en rendant hommage aux porteurs du projet, le maire UDI de Neuilly-sur-Seine, Jean-Christophe Fromantin, et le député PS du Val-de-Marne, Luc Carvounas, un de ses proches. La maire de Paris, Anne Hidalgo, avait rappelé la semaine dernière à l'occasion de l'inauguration du nouveau premier étage de la Tour Eiffel son soutien à cette candidature.

» Les Français veulent accueillir une prochaine Exposition universelle

Grand Paris : la facture sera salée pour les usagers

Le Figaro 10 octobre 2013

INFOGRAPHIE - Pour financer le Grand Paris, les tarifs des transports publics pourraient augmenter de 42% en douze ans. Les usagers devraient ainsi déboursier 2,42 euros pour un ticket de métro contre 1,70 euro actuellement.

2,42 euros. C'est le prix qu'il faudra payer en 2025 pour un ticket de métro, selon les nouvelles dispositions proposées mardi en conseil régional. Pour financer les travaux du Grand Paris, une augmentation des tarifs des transports publics est à l'étude. A raison de 3% par an pendant 12 ans, cela représente une hausse globale de... 42%!

Nota : la hausse nécessaire pour rembourser les 26 milliards investis dans le Grand Paris Express (probablement nettement plus de 30 milliards à la finale) est bien plus importante. Même avec un prêt à taux zéro (on peut rêver) cela fait au moins un milliard par an sur 30 ans.

Il faudrait ainsi déboursier 161,40€ en 2025 pour avoir accès aux cinq zones du passe Navigo, qui coûte aujourd'hui 113,20€. Et 92,82€ pour seulement deux zones, contre 65,10€ à l'heure actuelle. La facture sera même encore alourdie par la hausse de la TVA sur les transports, qui passera de 7 à 10% au 1er janvier prochain. Une baisse de celle-ci à 5% était réclamée par les fédérations d'usagers mais Bernard Cazeneuve a rejeté leur demande.

Jean-Paul Huchon « Une hausse de la TVA dans les transports publics ne me paraît pas souhaitable »

Nota : cette hausse est effective depuis le 1 janvier 2014....

Mais Jean-Paul Huchon, président de la région et du Stif, estime aujourd'hui que cette hausse n'est «pas souhaitable». Dans une lettre, rendue publique par *Le Parisien-Aujourd'hui en France*, il interpelle le premier ministre et attire son attention «sur les conséquences d'une éventuelle augmentation de 3 points de la TVA dans le secteur des transports publics». Il brandit le spectre des récentes manifestations au Brésil: « J'ai à l'esprit les conséquences qu'une décision similaire a pu avoir récemment à Rio de Janeiro et Sao Paulo notamment. »

Une possible hausse des tarifs a été confirmée à demi-mots par le Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif), qui définit les tarifs des différents moyens de transport franciliens et les programmes d'investissement. Les chiffres évoqués par *Le Parisien-Aujourd'hui en France* «ne sont pas forcément faux», révèle le syndicat. Ils font partie des scénarii envisagés au cours du débat d'orientation budgétaire qui s'est ouvert mercredi. «Mais rien n'est décidé», prévient-il. Les tarifs définitifs ne seront connus qu'après le vote du conseil d'administration qui aura lieu en décembre.

Le Grand Paris comprend notamment un supermétro qui doit desservir 72 nouvelles gares autour de la capitale. Estimé à 26 milliards d'euros, le projet représente 4,5 milliards d'investissements pour le Stif. La fixation des tarifs est réalisée «dans un souci de développement de l'offre afin d'améliorer la qualité du service, souligne encore le Stif. C'est pourquoi nous avons besoin de ressources.»

Un budget contesté de longue date

Le budget du Grand Paris avait déjà été montré du doigt. Sur le **site internet de la Société du Grand Paris** (SGP), qui supervise le projet, celui-ci doit être financé par «des recettes fiscales affectées et le recours à l'emprunt». Taxe locale sur les bureaux, taxe spéciale d'équipement et imposition forfaitaire sur les entreprises et réseaux doivent rapporter un peu plus de 500 millions d'euros par an à la SGP. Recettes qui devaient être complétées «si nécessaire» par un soutien de l'Etat, à hauteur d'un milliard d'euros.

Face à l'ampleur du projet, ce complément s'est révélé nécessaire... mais impossible. L'ancien ministre du Budget, Jérôme Cahuzac, n'avait pas souhaité inscrire au budget prévisionnel de l'Etat le fameux milliard indispensable à la réalisation des travaux, suscitant la vive réaction des élus locaux. Jean-Marc Ayrault avait nuancé cette décision, en annonçant en mars dernier que ce milliard pourrait être débloqué à partir de 2015. Il s'était également engagé à ce que le projet voie intégralement le jour. A n'importe quel prix.

Nota : ce milliard n'est pas inscrit au projet de budget 2015. La SGP va emprunter, les usagers paieront le remboursement...

Attention à la hausse!

ÉVOLUTION POSSIBLE* DES TARIFS
DES TRANSPORTS EN COMMUN
EN ÎLE-DE-FRANCE



LE FIGARO.fr 10/10/2013

Les tarifs chez nos voisins européens...

Tarif mensuel des transports...
(pour un abonnement toutes zones)



...rapporté à la taille du réseau
(en euros / km de voies de métro)



Source : Figaro

Jean-Paul Huchon se réjouit de « l'entrée du Grand Paris dans le réel »

13.10.2014 BUSINESS IMMO



Jean-Paul Huchon © DR

Suite au comité interministériel du Grand Paris et aux déclarations du premier ministre **Manuel Valls**, **Jean-Paul Huchon**, président du conseil régional d'Île-de-France se réjouit « des annonces faites par le premier ministre ce jour sur le développement de la région capitale : le Grand Paris entre de plein pied dans le réel, dans le temps des réalisations ».

Jean-Paul Huchon se déclare également satisfait « que la constance et les efforts de la région en faveur de l'amélioration des transports du quotidien aient porté leur fruit : le premier ministre a confirmé que la Région se verra affectée de 140 M€ par an de nouvelles ressources dans le projet de loi de finances, l'Etat confirmant son apport de 1 400 M€ en faveur de l'amélioration des transports du quotidien ».

Et puisque "la modernisation des transports franciliens est désormais sécurisée, la région Ile-de-France va pouvoir se consacrer pleinement au chantier de la tarification, engagé depuis 2010 avec l'ensemble de la majorité régionale »

Concernant les questions institutionnelles, « Manuel Valls a fait le choix du pragmatisme », explique l' élu. « Les propositions formulées par le conseil des élus seront la base du dialogue qui s'engage désormais entre le gouvernement et les élus locaux. C'est un processus qui débute et il se doit d'aboutir à davantage d'efficacité et de solidarité entre les territoires de la petite couronne francilienne »

Le président du conseil régional d'Ile de France salue enfin les décisions prises par le premier ministre en réponse à la crise du logement qui touche aujourd'hui l'Île-de-France : "la région a fait le choix d'installer, avec l'État, le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement pour préfigurer une autorité régionale du logement qui précise, en collégialité, là où il faut construire et les moyens pour y parvenir."